


Envoyé en préfecture le 03/05/2021  
Reçu en préfecture le 03/05/2021  
Affiché le   
ID : 079-200041317-20210412-C\_\_28\_04\_2021-DE

# niort agglo

Agglomération du Niortais

Votants : 82

Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 02 avril 2021

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 12 avril 2021

### DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE EMPLOI ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - LAITERIE DE COULON : ÉTUDE DE FAISABILITÉ ÉCONOMIQUE POUR LA RÉALISATION DU PROJET DE PÔLE AGROALIMENTAIRE DU MARAIS POITEVIN

#### **Titulaire-s présent-e-s :**

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Yann JEZEQUEL, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA.

#### **Titulaire-s absent-e-s ayant donné pouvoir :**

Alain CANTEAU à Florent JARRIAULT, Thierry DEVAUTOUR à Agnès RONDEAU, Christine HYPEAU à Yamina BOUDAHMANI, Nadia JAUZELON à Philippe LEYSSENE, Nicolas ROBIN à François GUYON.

**Président de séance :** Jérôme BALOGE

**Secrétaire de séance :** Florence VILLES

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

### CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 12 AVRIL 2021

#### **DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE EMPLOI ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - LAITERIE DE COULON : ÉTUDE DE FAISABILITÉ ÉCONOMIQUE POUR LA RÉALISATION DU PROJET DE PÔLE AGROALIMENTAIRE DU MARAIS POITEVIN**

Monsieur **Florent SIMMONET**, Délégué du Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN),

Vu la compétence économique de la CAN et son soutien aux filières locales,

**La Laiterie de Coulon, située 2 rue du Port du Brouillac à Coulon, est propriété du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin (PNR).** Trois structures sont actuellement locataires du site, toutes liées aux domaines agricole et/ou agroalimentaire :

- Le CREGENE, Conservatoire des Ressources Génétiques du Centre Ouest Atlantique,
- L'association des Gens et Producteurs du Marais poitevin, regroupant 28 producteurs,
- La brasserie des Copains.

En 2004, suite à la restructuration des activités de production de l'Union Laitière de la Venise Verte, le PNR a acquis le site pour un montant de 220 000 €. Le site a ensuite été réaménagé, par tranches, pour un montant global d'environ 2 M€, permettant d'accueillir des entreprises de l'agro-alimentaire pour valoriser les productions locales.

Les membres du Bureau du PNR ont décidé en 2016 de procéder à la vente, ceci en raison du fait que le PNR ne disposait ni des moyens humains et financiers ni des compétences nécessaires à la gestion et à l'animation d'un tel site. Le bien a été estimé par les Domaines à 760 000 €.

Le projet de vente de l'ensemble du site à une structure tierce qui en aurait assuré la location ou eu l'usage propre, ne s'est pas avéré concluant. Le PNR a également proposé la vente par lots aux actuels locataires. Bien qu'intéressés pour rester, le projet n'a pas abouti pour diverses raisons : différence de maturité des projets des locataires, coût d'achat par lot parfois élevé, etc.

**En considération de l'intérêt économique du site d'un point de vue agricole, agroalimentaire et touristique, la CAN et le PNR ont décidé de s'associer pour porter le projet commun de Pôle agroalimentaire du Marais Poitevin.**

Ce pôle deviendrait un **lieu d'accueil d'activités en lien avec l'agriculture/agroalimentaire et un lieu test pour les porteurs de projets Food Tech**. Aussi, les deux structures souhaitent maintenir les entreprises et associations déjà en place. D'autre part, elles souhaitent développer l'activité du site en : accompagnant les locataires dans leurs projets et en créant les conditions d'accueil pour de nouvelles entreprises (locaux, salle de séminaire/réunion, boutique commune...). Il s'agira également de construire du lien entre ces entreprises via une animation du site : accompagnement des porteurs, mise en place d'évènements, communication autour du site et valorisation sous la marque « Valeurs PNR ».

**Afin d'étudier la faisabilité économique du projet, la CAN et le PNR ont décidé de se faire accompagner par un bureau d'étude**. Celui-ci devra alimenter les deux structures quant à la définition du projet et au choix des meilleures options liées à l'achat, aux investissements et à la gestion du site.

Le coût de cette étude est fixé à 11 700 € HT soit 14 040 € TTC.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la réalisation et le financement d'une étude de faisabilité pour le projet de Pôle agroalimentaire du Marais Poitevin sur le site de la Laiterie de Coulon,
- Autorise le Président ou le Délégué du Président à signer tous documents s'y référant.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 82

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Florent SIMMONET**

**Délégué du Président**